

## INSERTIONS.

---

### Publication

*concernant l'entrée en vigueur des traités et conventions entre la Suisse et la France.*

---

Au nom du Conseil fédéral suisse, la Chancellerie soussignée informe le public que d'après une communication du Ministre suisse à Paris, du 10 courant, les traités et conventions conclus le 30 juin de l'année dernière entre la Suisse et la France seront exécutoires **dès le 1<sup>er</sup> juillet prochain**, en même temps que le traité de commerce conclu le 2 août 1862 entre la France et la Prusse.

Berne, le 17 avril 1865.

*La Chancellerie fédérale:*

---

### Mise au concours.

---

(Les offres de service doivent se faire par écrit, franco de port, et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs noms de baptême, le lieu de leur domicile et d'origine.)

Receveur au bureau secondaire des péages de Crassier (Vaud). Traitement annuel fr. 900. S'adresser, d'ici au 21 mai 1865, à la Direction des péages à Lausanne.

---

1) *Commis* au bureau principal des postes à Lausanne. Traitement annuel fr. 1000. S'adresser, d'ici au 3 Mai 1865, à la Direction des postes à Lausanne.

2) *Facteur* de banlieue au Locle (Neuchâtel), fr. 900. S'adresser, d'ici au 3 Mai 1865, à la Direction des postes à Neuchâtel.

3) *Chef* de bureau au bureau principal des postes à Neuchâtel. Traitement annuel. fr. 2652. S'adresser, d'ici au 3 Mai 1865, à la Direction des postes à Neuchâtel.

---

## INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1865
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	18
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	27.04.1865
Date	
Data	
Seite	94-94
Page	
Pagina	
Ref. No	10 059 807

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.